AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0836
FR0010343186-FS0432

4 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEURTEY PETROCHEM

(Alternext)

Par courriers reçus le 4 mai 2018, la société anonyme Axens[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mai 2018, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société HEURTEY PETROCHEM et détenir 4 715 562 actions HEURTEY PETROCHEM représentant autant de droits de vote, soit 95,95% du capital et 95,71% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HEURTEY PETROCHEM hors marché[3].

[1] Contrôlée par IFP Energies Nouvelles (Etablissement public à caractère industriel et commercial). Il est précisé que la société IFP Investissements, contrôlée par IFP Energies Nouvelles, a apporté, le 11 avril 2017, la totalité des actions HEURTEY PETROCHEM qu'elle détenait à la société Axens.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 914 725 actions représentant 4 926 994 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société HEURTEY PETROCHEM le 2 mai 2018.